

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 23 décembre 2020

Réuni sur convocation du maire, le conseil municipal s'est tenu sous la présidence de David TAUPIAC, maire de la commune.

Etaient présents : Eric BALLESTER, Laure CLAMENS, Thierry PALUE et Catherine VILLADIEU, maires-adjoints. Richard TOURISSEAU, Patrice ETIENNE, Jean-Luc GAURAN, Marie-Hélène RAZAFIMANANTSOA.

Assistaient en visio-conférence : Christine TRECAT, Gilles TERNIER. Dominique PAYER

Excusé : Lionel POUTEAU, Céline CHAUVEAU, Stéphanie BORDES

1°) Adoption du compte-rendu de la séance du 4 décembre 2020 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2°) Désignation d'un secrétaire de séance :

Thierry Palue est désigné.

3°) Complément de l'ordre du jour :

Monsieur le maire propose d'ajouter un point :

- Décision modificative n° 6 du centre municipal de santé.

Le point est rajouté à l'unanimité.

4°) Déclaration d'intention d'aliéner :

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur trois parcelles :

- section AL numéro 26 au Héouga d'une superficie de 32 a 60 ca. Vendeurs MM. ROUAUD Bernadet et Jean-Francois, Mme ROUAUD Thérèse ; acheteur SCI GAURAN.

- section AL numéro 30 au Héouga d'une superficie de 59 a 82 ca. Vendeurs MM. MIQUEL Serge et André ; Mme MIQUEL Mauricette ; acheteur SCI GAURAN,

- section AE n° 346, 4 rue Maignaut d'une superficie de 2 a 38ca. Vendeur FRAYRES Lucien et COULOMB Martine ; acheteur M. et Mme CASTELL Pierre et Margaux.

- section AE n° 177 et 178, 12 et 12 bis place de la République d'une superficie de 1 a 10 ca. Vendeur MARQUET Valérie ; acheteur SCI BRUNEL FAUQUEMBERGUE.

- section AE n° 314, 7 rue Maignaut d'une superficie de 6 a 93 ca. Vendeur DECHE Christophe et Sandrine ; acheteur M. ROUILLES Guillaume.

- section AE n° 130, 7 rue Argentère d'une superficie de 32 ca. Vendeur ABEILHE Marine ; acheteur M. Jean-Luc.

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas exercer son pouvoir de préemption.

5°) TVA sur marge/TVA sur montant total Eco-quartier Bellevue:

Saisi dans le cadre d'une vente d'un lot à l'éco-quartier, monsieur le maire indique que l'on est en attente de l'avis de la Direction Départementale des Impôts et des Finances Publiques (DDFIP) pour connaître les modalités exactes de la TVA applicable en la circonstance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6°) Proposition d'achat lot 24 et 25 de l'Eco-quartier Bellevue

Une proposition d'achat unique a été présentée pour les lots 24 et 25 à un prix inférieur à ceux fixés par la délibération du 2 mars 2018. Si elle était adoptée, cette proposition conduirait à pénaliser les premiers acheteurs, sans compter qu'elle nécessiterait leur accord préalable.

Le conseil rejette, à l'unanimité, cette proposition d'achat.

7°) Subvention exceptionnelle Cap Clar :

Monsieur le maire expose que cette aide vient en complément de celle allouée par la communauté de communes « Bastides de Lomagne ». Il s'agit de l'organisation d'un jeu accordant un bon d'achat en reconnaissance à la clientèle se rendant dans les différents commerces participants.

M. le maire propose la somme de 1 500 euros, correspondant à la subvention 2020 à l'association CapClar qui n'avait pas été versé du fait des contraintes dû au contexte sanitaire.

Le conseil adopte, à l'unanimité, la subvention exceptionnelle.

8°) Décision modificative n° 6 du centre municipal de santé.

Richard TOURISSEAU, directeur du CMS, soumet au conseil municipal l'adoption d'un mouvement budgétaire lié à la prise en compte des frais de comptes cartes bancaires du centre municipal de santé.

Le conseil adopte, à l'unanimité, cette proposition.

7°) Questions diverses :

La date des vœux de la municipalité 2021 sera fixée en fonction des contraintes sanitaires. Une discussion s'engage sur des formules alternatives à la cérémonie, par exemple, une vidéo accompagnée d'un numéro spécial du bulletin municipal.

Monsieur le maire présente la carte de vœux 2021 de la mairie au conseil municipal.

Richard TOURISSEAU évoque la possibilité de publier les comptes-rendus du conseil sur le site internet de la mairie. Monsieur le maire répond favorablement en indiquant toutefois qu'il faudra prévoir une adaptation de ce dernier en conséquence.

A une autre demande qu'il a formulée, relative au contrôle de la vitesse à l'entrée de Saint-Clar sur la départementale D 953, monsieur le maire et Thierry PALUE répondent que cela suppose la mise à disposition par les services départementaux d'un radar pédagogique. Pour autant pour la fiabilité de l'expérimentation, un compteur sera préalablement installé. Parallèlement, Thierry PALUE prendra contact avec la Gendarmerie pour un renforcement des contrôles de vitesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

* * *

Le secrétaire de séance,

PALUE Thierry